

## Une démarche pilote sur deux captages du Cantal

Le grenelle de l'environnement a listé sur le plan national 507 captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable sur lesquels des actions de protection doivent être mises en oeuvre d'ici 2012. L'enjeu est double : outre celui de la santé publique, afin d'assurer aux populations une eau de consommation de qualité, c'est également la reconquête et la préservation des milieux aquatiques qui sont visées. **L'objectif est également de limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau.**

### Deux captages prioritaires sur le bassin du Célé

Sur le bassin du Célé, deux captages en eau superficielle ont été désignés prioritaires pour la réduction des pollutions diffuses, notamment celles liées aux pesticides : il s'agit des captages situés sur la Ressègue, affluent cantalien du Célé.

**Le captage amont**, localisé au « Pont de Goudal », est géré par la commune de Mourjou, qui alimente les habitations de Mourjou mais aussi une partie des communes de Fournoulès, St-Santin et Montmurat.



Le captage de Martory sur la Ressègue a été à plusieurs reprises contaminé par des molécules phytosanitaires en 2008 et 2009.

**Le captage aval**, dont le gestionnaire est le Syndicat d'eau potable de Saint Etienne de Maurs – Saint Constant, est situé au lieu-dit « Martory ». Il alimente ces deux communes, mais également quelques hameaux de Maurs.

Depuis plusieurs années, les analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé ont mis en évidence la **présence de molécules phytosanitaires** au niveau de ces stations de pompage. La qualité bactériologique apparaît également souvent non satisfaisante pour une eau brute destinée à la consommation humaine.

### Le diagnostic en cours

Une première étude a permis de définir les aires d'alimentation de ces captages, et d'établir une carte de vulnérabilité aux pesticides sur l'ensemble de la zone.

Actuellement, la seconde phase de l'étude est en cours de réalisation : un **diagnostic territorial des pressions**, mené sur toute l'aire d'alimentation, permettra de définir une zone d'action prioritaire pertinente. Le diagnostic territorial, par la caractérisation des pratiques agricoles et non agricoles (communes, conseil général, particuliers), permettra également de définir les actions à mettre en oeuvre pour réduire les sources de pollutions.

La mairie de Mourjou et le Syndicat d'eau potable de Saint Etienne de Maurs – Saint Constant ont choisi de déléguer la réalisation de ce diagnostic au Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé.

### Quelles actions peuvent être mises en oeuvre ?

Cette démarche devrait aboutir sur la zone prioritaire à la mise en oeuvre de **mesures agro-environnementales** visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des aides à l'acquisition de matériel alternatif et des formations devraient également être proposées.

**Certaines actions concerneront les autres usagers de produits phytosanitaires** et pourront être mises en oeuvre sur toute l'aire d'alimentation voire sur tout le bassin du Célé. Exemple : plans de désherbage communaux, formations à destination des agents des collectivités, sensibilisation des jardiniers amateurs, ...

**Cette démarche est complémentaire à la délimitation des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné, qui constitue une démarche obligatoire pour tous les captages d'eau potable.**



Exemple de matériel alternatif : la herse étrille

Publication établie avec la participation financière des communautés de communes du bassin du Célé et avec le financement de :



## Comptes-rendus

### Le 10 Mars à Leynhac (15) : compostage et gestion des effluents

L'EARL du Cros et le GAEC Caumon de Martory ont accueilli un petit groupe d'agriculteurs pour une visite de leur exploitation.

A l'EARL du Cros les différentes techniques de gestion des effluents ont été abordées. Gilles et Jacqueline LACOSTE compostent leur fumier. Les agriculteurs présents se sont montrés intéressés par cette technique. Ils ont émis le souhait de pouvoir disposer d'un retourneur d'andain sur la Châtaigneraie.



L'après-midi sur l'exploitation de Sylvain CAUMON le compostage a aussi été évoqué. Le GAEC composte son fumier de raclage mélangé à des copeaux sur une fumière couverte. Cela leur permet d'avoir un compost bien aéré. Le broyage pour fournir les copeaux est assuré par la CUMA Dechiq bois.

### Le 18 Mars à Marcolès (15) : réglage des épandeurs

Toutes les CUMA ayant bénéficié d'aide pour acquérir un épandeur à fumier étaient à une démonstration à Marcolès. Une quinzaine d'utilisateurs ont été formés au réglage de cet outil : pesées de la charge transportée, contrôle qualitatif et quantitatif de l'épandage étaient au programme.

### Le 25 septembre à Boisset (15) : fête de l'agriculture paysanne

Le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé a tenu un stand d'information sur le PAT et les zones humides à la fête de l'agriculture paysanne.



### A vos Agendas !

#### Journées techniques

- **Démonstration et formation sur le réglage des épandeurs à fumier** organisée par les Fédérations de CUMA :

o **le 20 Octobre à Bagnac sur Célé**

o **le 4 novembre à Saint-Constant**

(à confirmer)



Plus d'information sur ces journées :

Mélanie FAYET au 05 65 11 47 65



## La lettre du PAT Célé

Bulletin d'information du **Plan d'Action Territorial agricole** du bassin du **Célé**  
n° 5 / octobre 2011

### SOMMAIRE

Qualité des eaux : de la bactériologie ... aux phytos

Des eaux suivies de près  
Rivières  
Eaux souterraines  
Captages d'eau potable  
Zones de baignade

Qualité des eaux utilisées pour l'alimentation en eau potable

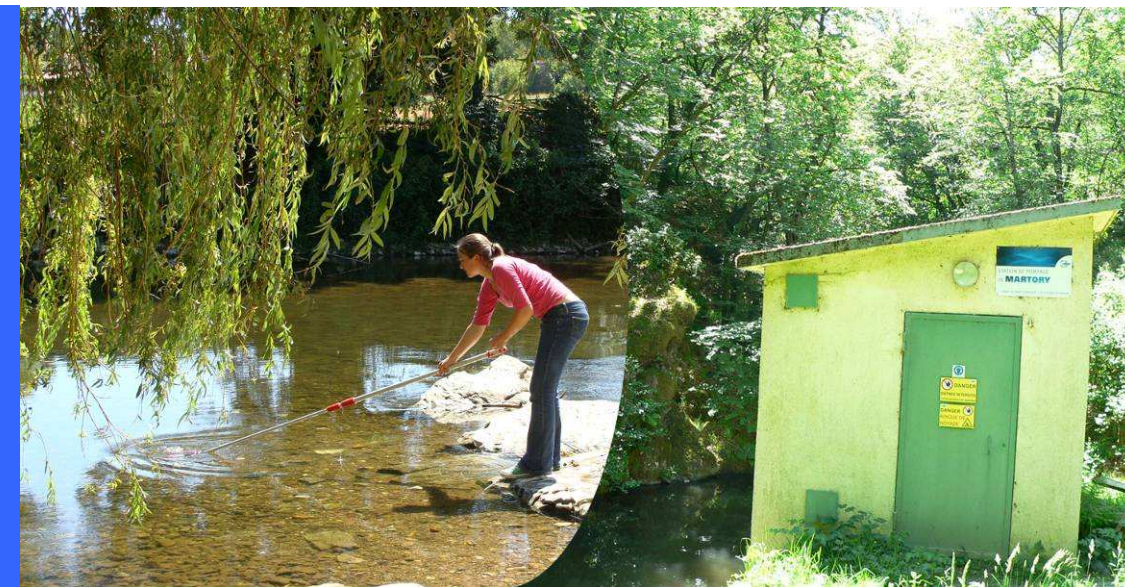
En savoir plus sur les molécules détectées

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : tous concernés !

Une démarche pilote sur deux captages du Cantal

Comptes-rendus

Les Rendez-vous



## Qualité des eaux : de la bactériologie ... aux phytos

Depuis 10 ans, d'importants travaux ont été menés sur le bassin du Célé par les collectivités, les industriels et les agriculteurs dans l'objectif de réduire les risques de pollution des eaux. Ces efforts se sont concrétisés par une amélioration de la qualité bactériologique des eaux du Célé, qui a rattrapé celle du Lot ou de la Dodogne par temps sec, concernant ce paramètre. Des niveaux d'excellente qualité sont même parfois atteints en basse vallée du Célé (aval de Marcihac), et entre Figeac et Bagnac. Cette tendance semble aujourd'hui se confirmer et laisse espérer, avec les travaux récents (station d'épuration de Figeac notamment), des lendemains meilleurs.

De nouvelles préoccupations apparaissent toutefois concernant la qualité physico-chimique des rivières et des sources. Les différents réseaux de suivi montrent que les teneurs en nitrates ont tendance à augmenter sur plusieurs sources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Des produits phytosanitaires ont également été détectés sur des captages en eau superficielles et des captages en source du Cantal. Bien que les concentrations soient le plus souvent inférieures aux seuils de potabilité, cela traduit la vulnérabilité de ces ressources vis-à-vis des pesticides.

Programme coordonné par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture du Cantal et du Lot et l'ADASEA du Lot



Syndicat Mixte  
du Bassin de la  
Rance et du Célé

24 allée Victor Hugo - BP 118  
46 103 FIGEAC Cedex  
Tél : 05.65.11.47.65  
info@smbrc.com  
www.smbrc.com

CRÉDITS PHOTOS ET ILLUSTRATIONS :  
Ville de Figeac, Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, Vergne J.C.

IMPRESSION : 1 800 exemplaires - octobre 2011

ISSN 2112-3373

